Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Chichaoua
Commune de Chichaoua

Avis d'achat sur Bons De Commande n° : 18/2026

le président de la commune de chichaoua (sous ordonnateur) procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis,en application des dispositions de l'article 91 du décert n° 2-22-431 relatif aux marchèx publics,

Objet : Location des engins y compris conducteur et gasoil

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire (H T)	Total(H T)
1	Location d'une pelle (excavateur) sur pneu avec chauffeur, et fourniture carburant et lubrifiant, huit (8) heures par jour.	jr	10		
2	Locationd'une tractopelle (chargeuse-pelleteuse Caractéristiques et spécifications : JCP ou équivalent, avec chauffeur, et fourniture carburant et lubrifiant, huit (8)	jr	15		
3	Location d'un camion benne 8*4 avec chauffeur, et fourniture carburant et lubrifiant, huit (8) heures par jour.	jr	6		
Montant hors taxe					
Montant T.V.A (20 %)					
Prix Total (TTC)					

Lieu d'exécution :
SEIGE DE LA COMMUNE CHICHAOUA
Délai d'exécution de la prestation:
31 JOURS à compter du lendemain de la date de notification du bon de commande.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents:
16/11/2026 A 09H00mn

Les plis des concurrents peuvent être également déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Vu l'article 91 paragraphe 3 du décret n° 2.22.431 du 08 mars 2023 ; les concurrents doivent présenter des garanties à savoir :

Les concurrents doivent présenter une caution provisoire d'un montant de 3000.00 dhs

les concurrents doivent déposés la caution provisoire au bureau d'ordre de la commune de chichaoua avant l'ouverture des plis du bon de commande

La caution provisoire est restituée après l'achèvement des travaux.

En cas de défaillance de l'entrepreneur (défaut de commencement des travaux dans les délais prévus par l'administration) la caution provisoire reste acquise à la commune.

Signé : EL HILAL Ahmed

Président de Commune